

Synthèse épidémiologique du Sars-Cov-2 en Deux-Sèvres - Édition du 13 juin 2021

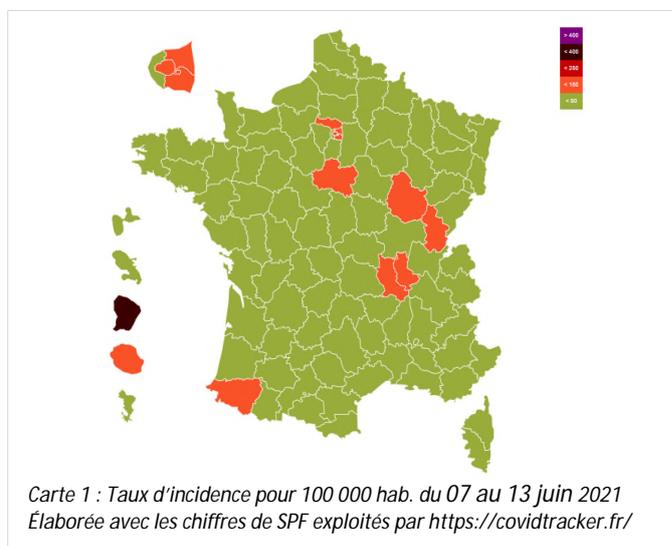
Chiffres et éléments clés de la semaine en Deux-Sèvres (S23 du 07 au 13 juin 2021)

La circulation virale a diminué de moitié sur le département. Le nombre d'hospitalisations en réanimation est stable. Cette situation n'avait pas été constatée dans notre département depuis septembre 2020. Toutefois, l'an passé à la même période, l'incidence était 10 fois plus faible et seulement 4 hospitalisations. La vaccination, les dépistages et les gestes barrières restent nos atouts afin d'éviter une reprise épidémique et de profiter d'un été serein en termes sanitaires.

- **Le taux d'incidence** s'établit à **24,6 cas pour 100 000 habitants**. Ce taux est de 15 pour les + de 65 ans. En région, les taux d'incidence des départements sont entre 13 et 57 cas pour 100 000 habitants. **Les Deux-Sèvres est le 6^{ème} département néo-aquitain en termes de circulation virale** (les Pyrénées-Atlantiques sont à 57, la Creuse à 13).
- **91 nouveaux cas détectés**. La circulation virale est la plus faible en Gâtine (9) et la plus élevée en Thouarsais (61). La situation à Thouars s'explique par la présence d'un seul cluster en EHPAD qui représente plus d'un tiers des cas. Le niveau de dépistage continue de baisser, -30%, du fait d'une circulation virale plus faible ; Le taux de dépistages est de 1 975 tests réalisés (RT-PCR ou antigéniques) pour 100 000 habitants. **Le taux de positivité est de 1,4 %**.
- La méthode de recherche des variants a été modifiée pour mieux détecter les formes préoccupantes. Le variant anglais reste très majoritaire. Aucun autre variant préoccupant n'a été identifié cette semaine.
- Fin de semaine 23, **19 hospitalisations Covid-19 étaient en cours** (-5 en une semaine) dont 3 en réanimation. Depuis le 1^{er} octobre, 1 370 entrées en séjour d'hospitalisation pour Covid-19 ont eu lieu.
- **2 nouveaux décès** est à déplorer (1 en S22 ; 4 en S21 ; 3 en S20), dont 1 résident d'EHPAD. **496 décès de la CoVid-19 depuis le début de l'épidémie**.
- **1 seul EHPAD est touché par la Covid-19 actuellement** ; il est en situation de cluster avec au moins 4 cas positifs parmi les résidents et les salariés. **Aucun établissement accueillant des personnes avec handicap n'est concerné**.

Tableau 1 : Nombre de cas par territoire

| Territoire de Contrat Local de Santé | Nombre de cas positifs | Taux incidence | Taux incidence S-1 |
|--------------------------------------|------------------------|----------------|--------------------|
| CAN | 22 | 18,2 | 33,1 |
| dont Niort | 15 | 25,4 | 40,7 |
| Haut-Val-de-Sèvre | 12 | 39,7 | 53,0 |
| Mellois en Poitou | 18 | 37,4 | 58,1 |
| Gâtine | 6 | 9,1 | 34,8 |
| Thouarsais | 22 | 61,2 | 116,8 |
| Bocage bressuirais | 11 | 15,0 | 66,7 |
| Total Deux-Sèvres | 91 | 24,6 | 52,8 |
| dont les plus de 65 ans | 13 | 15,3 | 28,2 |



Vaccinations

En Deux-Sèvres, le nombre de vaccinations est de **270 218 injections** depuis début janvier. **50,1% des deux-sévriens ont reçu la première injection et 24,4% ont eu un schéma vaccinal complet** ¹ (49,3% et 26,4% en région).

Plus de 43 000 personnes ont plus de 75 ans en Deux-Sèvres.
Plus de 85 000 ont plus de 65 ans.

Des équipes mobiles de vaccinations sont déployées pour aller au-devant des personnes, isolées et prioritaires à la vaccination, n'ayant pas de possibilité de mobilité.

Tableau 2 : Nombre de personnes ayant été vaccinées en Deux-Sèvres

| | du 04 janv. au 13 juin |
|-------------------|------------------------|
| Au moins une dose | 186 853 |
| Les deux doses | 91 078 |

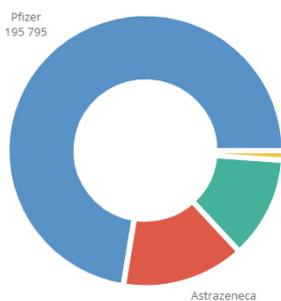


Figure 1 : Répartition des injections par vaccin en Deux-Sèvres. Source SI-Vac, exploitation ARS

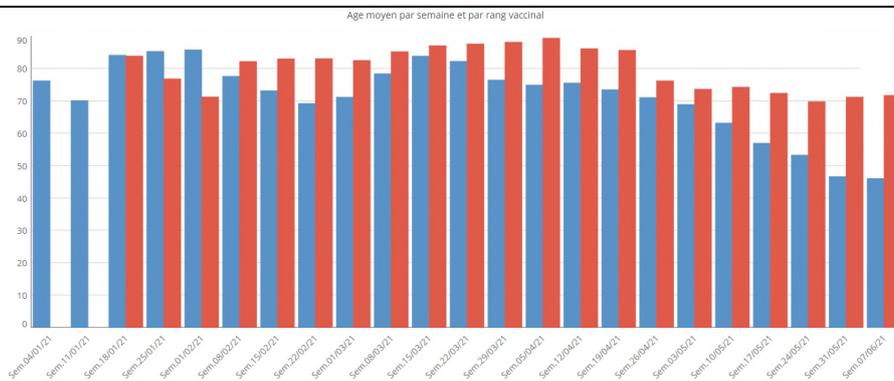


Figure 2 : Âge moyen par semaine, tout lieu, tout vaccin (bleu : 1^{ère} injection ; rouge : 2^{ème})
Source SI-Vac, exploitation ARS

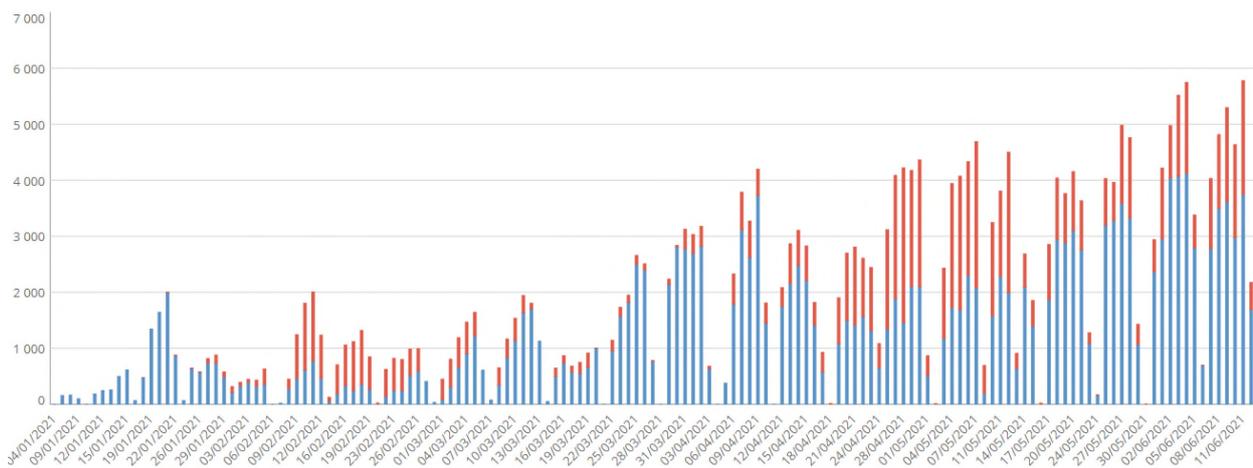


Figure 3 : Nombre quotidien d'injections en Deux-Sèvres, tout lieu, tout âge (bleu : 1^{ère} injection ; rouge : 2^{ème})
Source SI-Vac, exploitation ARS

NB : des injections peuvent être faites à des extra départementaux, ou bien des deux-sévriens être vaccinés dans d'autres départements, d'où un écart mineur avec les taux de couverture de la population deux-sévrienne du tableau 2.

Depuis début juin, les dotations hebdomadaires de vaccins Pfizer en centres de vaccination ont considérablement augmenté (de 12 000 doses /semaine, nous passons à plus de 21 000 doses/semaine). La prise de rendez-vous est beaucoup plus facile car il y a régulièrement de nouveaux créneaux disponibles sur tout le territoire. La durée entre deux injections pour un vaccin ARNm (Pfizer ou Moderna) est entre 5 et 7 semaines. Les professionnels de santé de ville ont des vaccins Moderna, Janssen et AstraZeneca.

Avec ces conditions d'accès à la vaccination, tout le monde peut se faire vacciner sans modifier ses vacances et en étant certain d'être vacciné avant le mois de septembre.

Vaccinez-vous, protégez-vous, protégez-nous !

¹ Schéma vaccinal complet : suivant la personne, un schéma vaccinal correspond à 2 injections du même vaccin, ou parfois à 3 injections (personnes immunodéprimées), ou à 1 injection après avoir contracté la maladie plusieurs mois avant, et parfois à 2 injections avec 2 vaccins différents, etc.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19>

(la vaccination des mineurs de 12 à 17 ans sera intégrée dans ce tableau, demain mardi 15 juin)



**La vaccination
POUR LE GRAND PUBLIC**

* Liste et modalités sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

| |  Mon âge |  Ma situation |  Janssen ou AstraZeneca |  Moderna |  Pfizer-BioNTech |
|---------------------------|---|--|--|--|---|
| 0 à 15 ans inclus | | → | Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner | | |
| 16 à 17 ans inclus | | Je n'ai pas de problème de santé → J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 * → | Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner | | |
| 18 à 49 ans inclus | | Je n'ai pas de problème de santé → J'ai un risque de forme grave de COVID-19 * ou j'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 * → | | ✓ • Centre de vaccination • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie | ✓ • Centre de vaccination • Mon lieu de soin |
| 50 à 54 ans inclus | | → Quelle que soit ma situation | | ✓ • Centre de vaccination • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie | ✓ • Centre de vaccination • Mon lieu de soin |
| 55 ans et plus | | → Quelle que soit ma situation | ✓ • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • A domicile | ✓ • Centre de vaccination • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie | ✓ • Centre de vaccination • Mon lieu de soin |

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les proches (de plus de 16 ans) d'une personne sévèrement immunodéprimée (résidant au même domicile ou apportant une aide quotidienne) sont éligibles à la vaccination, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée et selon les modalités d'administration des différents vaccins.
- Les personnes âgées hébergées en établissements sont éligibles à la vaccination, au sein de leur établissement.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM), dans les foyers pour personnes handicapées non médicalisés, ainsi que les personnes hébergées dans des établissements médico-sociaux spécifiques sont éligibles à la vaccination à partir de 18 ans et selon les modalités d'administration des différents vaccins.



version : lundi 24 mai 2021